

5. b. Consentement libre, préalable et éclairé

A

Monsieur le Chef de la Section du Patrimoine Immatériel de l'UNESCO à Paris, France

<u>Objet</u>: Accord des Communautés et des Dépositaires concernés avec le contenu du Projet de sauvegarde et de promotion du « Sanké mon », *Rite de pêche collective dans le Sanké*.

Monsieur,

Je, soussigné, Représentant des Communautés et des dépositaires des traditions du « Sanké mon », *Rite de pêche collective dans le Sanké*, atteste avoir été impliqué dans l'élaboration du Projet de sauvegarde et de promotion du Sanké mon, inscrit à l'inventaire par Décision N°444/MC-SG du 07 mai 2001 portant inscription de biens culturels à l'inventaire.

Par la présente, les Communautés et les dépositaires des traditions du Sanké mon donnent leur accord sur le contenu et confirment leur engagement dans la mise en œuvre effective des activités prévues dans le présent projet en partenariat avec la Direction Nationale du Patrimoine Culturel et l'UNESCO.

En vous remerciant vivement de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bamako, le 2 mars 2009

Yousouf Traoré, Représentant de la Communauté et des Dépositaires des traditions du Sanké mon